

Règlement de consultation

Afin d'accompagner les artistes dans leurs processus de recherche et de création, de contribuer à offrir une diversité de propositions artistiques et d'ancrer la création dans son territoire, la **Ville de Montpellier** lance un appel à projets pour des résidences de recherche et création artistique pour la période de mars à décembre 2024.

La date limite de réponse à cet appel à projets est fixée au 22 janvier 2024

LES MODALITÉS D'ACCUEIL DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projet s'adresse aux équipes artistiques du territoire métropolitain (les 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole) ayant besoin d'un plateau équipé ou d'un espace dédié pour leur travail de création sur une durée comprise entre une et trois semaines. Les équipes artistiques devront constituer un dossier de candidature qui explicitera le projet artistique conduit durant la période d'accueil, et l'offre de médiation proposée.

Toutes les esthétiques du spectacle vivant sont éligibles (théâtre, danse, spectacles musicaux, les projets de création musicale et plus particulièrement ceux à destination du jeune public, cirque, arts de la rue...) Afin d'initier l'ouverture à une plus grande diversité d'équipes artistiques accueillies, les projets pluridisciplinaires mêlant d'autres disciplines aux arts de la scène seront acceptés. Aucune thématique n'est imposée, le principe consistant à mettre en lumière des propositions artistiques de qualité et porteuses de sens, représentatives de la diversité de la création sur le territoire.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Le financement de ces résidences, plafonné à 3 000 € TTC, est étudié en fonction du projet présenté, de la constitution de l'équipe artistique, de la cohérence du budget présenté et des autres financements obtenus ou sollicités d'autres structures (lieux de programmation, festivals, lieux de résidences...) et des besoins matériel et techniques durant les temps de résidence.

L'apport financier de cette résidence couvre le temps de travail de recherche et de création ainsi qu'une offre de médiation (détail ci-dessous).

Une convention de résidence sera établie à l'issue d'un rendez-vous visant à préciser les modalités et le calendrier d'accueil, les besoins techniques. Il servira à préciser les propositions d'actions de médiation.

Le financement de ces résidences est indépendant de l'apport financier éventuellement accordé aux structures dans le cadre des demandes de subventions de fonctionnement, projet ou investissement que les associations auraient pu déposer soit auprès de la Ville de Montpellier soit auprès de la Métropole.

Aucun frais de transport, d'hébergement ou de restauration n'est pris en charge dans le cadre de cette résidence.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

L'analyse de la candidature tiendra compte des souhaits de l'équipe artistique en termes d'accompagnement technique, notamment la nature du lieu d'accueil nécessaire (équipé pour le théâtre, espace non-dédié...) La collectivité ne disposant pas de régisseur permanent dédié aux accueils en résidence, le nombre d'heures de régie technique sera précisé dans la convention de résidence et toute demande supplémentaire devra être prise en charge par l'équipe artistique.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers seront analysés au travers des critères suivants :

- Artiste, compagnie ou collectif dans le domaine du spectacle vivant et des arts associés, domicilié sur le territoire de la Métropole ;
- Originalité de la proposition et cohérence avec le parcours artistique de l'auteur ;
- Pertinence et maturité du projet artistique ;
- Soutiens (résidences, coproductions/subventions/préachats etc.) acquis ou en cours, avec des structures de la Métropole et/ou extra-métropolitaines ;
- Propositions d'actions culturelles en direction des publics en relation avec le projet ;
- Conditions matérielles et financières nécessaires à l'accueil du projet.

Une première sélection sera faite sur dossier, la validation définitive interviendra à l'issue d'une présentation orale des projets présélectionnés, lors d'une rencontre avec le conseil artistique, constitué à cette occasion.

Les équipes ayant déjà été accueillies en résidence par la Ville de Montpellier peuvent présenter leur candidature mais elle ne sera examinée qu'après étude des dossiers de première demande. Les équipes ayant déposé une demande lors d'un précédent appel peuvent, de nouveau, proposer leur projet s'il a fait l'objet d'un travail d'approfondissement.

LES RELATIONS AUX PUBLICS ET AUX PROFESSIONNELS

Actions culturelles

La résidence a également pour but d'installer un rapport étroit entre les artistes, le territoire et les habitants des quartiers d'accueil des résidences. Différents lieux d'accueil sont mis à disposition par la Ville et la Métropole de Montpellier pour l'accueil de ces temps de travail : Théâtre La Vista, Maison des Chœurs, Ancien Evêché, Hôtel d'Aurès...

La candidature devra être accompagnée d'une proposition d'actions culturelles à destination des habitants ou usagers du quartier au sens large (scolaires, associations, autres structures) : ateliers, répétitions publiques, temps d'échanges...

Une médiatrice dédiée contribue à aider les équipes artistiques à mener efficacement des actions culturelles adaptées à leur projet artistique. Sa connaissance fine de la ville, de ses structures et de son public permettra de cibler au mieux les ressources adaptées aux propositions, les calendriers de mise en œuvre et les interlocuteurs à contacter. Les artistes ont la possibilité de réaliser leurs actions de médiation de manière décorrélée des temps de résidence pour se consacrer pleinement à leur travail de création. Au cas par cas, il pourra être possible de renouveler des actions de médiation pour lesquelles une forte demande aura été formulée. Ces nouvelles actions pourront alors faire l'objet d'un financement complémentaire.

Relations aux professionnels

À l'automne 2024 sera organisé au Théâtre La Vista – La Chapelle, un temps de présentation de l'ensemble des projets accueillis en résidence. Ces journées dédiées aux professionnels de la région et au-delà (programmateurs, institutionnels...) donnent l'opportunité de présenter une étape de travail, de découvrir les créations des autres compagnies en résidences et d'échanger sur les suites de la création travaillée lors de cette résidence. Les structures artistiques accueillies pourront transmettre un listing des personnes qu'elles souhaitent inviter.

CALENDRIER DE SELECTION

- Lancement de l'appel à projets – **18 décembre 2024**
- Date limite de réception des dossiers et projets – **22 janvier 2024**
- Présélection sur dossier – **première quinzaine de février 2024**
- Présentation orale des projets présélectionnés – **fin février 2024**
- Début des résidences – **mi-mars 2024**
- Fin des résidences – **décembre 2024**
- Journées professionnelles : **30 septembre et 1er octobre 2024**

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier est à télécharger sur le site de la Ville et de la Métropole et à retourner par mail jusqu'au 22 janvier 2024

Laure BOUTY / 04 67 34 88 89 / laure.bouty@montpellier.fr

Les candidats peuvent joindre tous documents ou liens (dossier, visuels, vidéos, site internet, etc.) qu'ils jugent utiles pour une meilleure appréhension du projet à l'unité hospitalité aux artistes :
laure.bouty@montpellier.fr
peggy.pirouelle@montpellier.fr
catherine.vidal@montpellier.fr

Attention : les boîtes mail sont limitées à 6 MO, merci de les envoyer exclusivement par Wetransfer.

Résidence de création artistique

Théâtre La Vista – La Chapelle

Dossier de candidature

1 – La compagnie

- Nom de la compagnie :
- Nom de la structure :
NB : le nom de cette structure doit figurer sur le RIB fourni par la compagnie

- Nom du responsable de la structure (Président, gérant etc.) :
- SIRET :
- Code APE :
- N° de licence entrepreneur du spectacle :

- Titre du projet :
- Contact artistique :
- Contact administratif :
- Contact technique :
- Adresse postale :
- Téléphone :
- Mobile :
- Adresse mail :
- Site web :
- Présentation et parcours de la compagnie
- Précédentes créations

2 – Le projet

- Présentation comprenant une note d'intention, un texte de présentation et un visuel
- Modalités de relations entre le projet et les publics
- CV des artistes intervenants
- Liens internet permettant la visualisation des projets précédents, ou du projet présenté pour la résidence
- Propositions de dates souhaitées de résidences (2 propositions)
- Précision sur le développement du projet (recherche, écriture, première résidence de création, résidence technique – lumière/son...)
- Besoin d'un plateau équipé techniquement : oui/non
- Budget prévisionnel détaillé, incluant et précisant les co-financements (acquis, en cours)
- Dates et lieu sollicités et/ou acquis pour la création (première diffusion)